

REGLEMENT GENERAL DES TROPHEES FIM



Article 1. Objet des Trophées FIM

Les Trophées FIM récompensent et mettent à l'honneur les personnes physiques ou morales ayant considérablement contribué au développement et à la promotion d'activités au-delà du sport en lien avec les différents domaines du motocyclisme.

Article 2. Qui peut participer aux Trophées FIM ?

Toute FMN, tout organe FIM ou toute autre personne impliquée dans les activités motocyclistes peut présenter une candidature. Tout Trophée peut être remis à des personnes physiques ou morales y compris les FMN.

Conditions:

- Ne peuvent être candidat, ni le personnel de la FIM, ni les membres du Comité de Récompenses et Reconnaisances, ni les membres du Jury des Trophées FIM, ni les organes de la FIM.
- Les lauréats précédents tout Trophée ne sont pas autorisés à soumettre le même dossier de candidature pour quelque catégorie de Trophée que ce soit. Les lauréats ne peuvent pas présenter de candidature pour la même catégorie de Trophée dans les trois années suivantes.
- Tout candidat ne peut présenter qu'un seul projet à la fois et ne peut se porter candidat que pour un seul Trophée.
- Tout candidat ne peut soumettre le même dossier de candidature que deux fois.
- Le dossier de candidature soumis ne peut concerner qu'un projet achevé depuis moins de trois ans ou en cours de réalisation.
- Les droits d'accès aux Trophées FIM sont gratuits.

Article 3 : Le dossier de candidature et son envoi

Les candidats doivent constituer un dossier comprenant :

- a) le [formulaire en ligne de candidature](#) en anglais
- b) une vidéo de 30 secondes doit être envoyée par email : recognition@fim.ch

Le délai de réception des dossiers est fixé au 30 juin minuit, les dossiers reçus après ces date et heure ne seront plus admis.

Tout dossier incomplet, portant des indications fausses sera considéré comme nul et non avenu.



Article 4. Calendrier (l'année du Trophée)

1. Appel à candidatures 1er mars
2. Dépôt des candidatures: < 30 juin
3. Sélection du Jury / Approbation par le Conseil de Direction : Lors du prochain Conseil de Direction
4. Information aux candidats: Après approbation par le Conseil de Direction
5. Remise des Récompenses : Pendant la cérémonie annuelle des FIM Awards

Article 5. Composition du Jury pour chaque Trophée

Chaque Jury est constitué comme suit :

- **Le Président du Jury** est nommé par le Comité de Récompenses et Reconnaissances parmi ses membres
- **Deux membres du Comité de Récompenses et Reconnaissances** choisis par le Comité de Récompenses et Reconnaissances parmi ses membres
- **Deux experts** nommés selon les règles spécifiques de chaque Trophée FIM

Les membres du Jury évaluent et étudient les dossiers reçus. Le Jury sélectionne lors de sa délibération les dossiers nominés et les lauréats selon les critères de sélection.

Les membres du Jury disposent tous d'une voix, sauf en cas d'égalité où le vote du Président du Jury a une voix supplémentaire.

Le Jury est indépendant. La décision du Jury est discrétionnaire et est présentée pour approbation au Conseil de Direction.

Tout membre du Jury ayant un conflit d'intérêt avec un candidat devra le déclarer et s'abstenir de participer à la délibération du Jury.

Les membres du Jury ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre de ce concours s'engagent à garder confidentielle toute information relative au dossier et au candidat.

La FIM se réserve le droit de ne pas attribuer de prix au cas où aucune candidature ne serait conforme aux présentes exigences.

Article 6 : Sélection des nominés et lauréats

Les lauréats seront dévoilés et récompensés au cours de la cérémonie de remise des Trophées FIM lors des FIM Awards. Les frais de voyage et d'hébergement sont pris en charge par la FIM pour un participant au maximum.

Les gagnants recevront un Trophée.

Les lauréats et les nominés des différents prix autorisent la FIM et ses partenaires à utiliser leur nom et leur image dans le cadre de la promotion des Trophées FIM et éditions suivantes sous toutes sortes de documents imprimés, numériques comprenant, sans toutefois s'y limiter, les revues de presse, photos, vidéos, interviews et enregistrements, à l'exclusion de toute communication à but commerciale ou promotionnelle.

Les gagnants ont l'autorisation d'utiliser le logo de « FIM Trophy Winner » de l'année correspondante.



REGLEMENT SPECIFIQUE DES TROPHEES FIM:



TROPHÉE FIM DURABILITE

La Fédération Internationale de Motocyclisme (FIM) a l'honneur de publier un appel à candidatures pour son Trophée Durabilité annuel. Grâce à ce Trophée, la FIM entend favoriser une meilleure sensibilisation aux préoccupations écologiques et récompenser les contributions importantes à la protection de l'environnement.

Les experts du Jury :

- Directeur CID FIM
- Un expert nommé par le Président du Comité de Récompenses et Reconnaissances

Les critères de sélection :

Le Jury choisira le lauréat du Trophée sur la base de critères prédéfinis et objectifs répertoriés ci-dessous :

- 1. Innovation environnementale :** Reconnaissance des initiatives novatrices visant à minimiser l'impact environnemental, telles que l'utilisation de technologies écologiques, la mise en œuvre de solutions écoénergétiques, ou l'introduction de pratiques durables.
- 2. Réduction des émissions :** Mesure des efforts entrepris pour réduire les émissions de carbone, que ce soit par le biais de technologies plus propres, de pratiques de transport durables, ou d'initiatives visant à compenser les émissions.
- 3. Conservation de la biodiversité :** Reconnaissance des actions visant à préserver et à restaurer la biodiversité, que ce soit par des initiatives de plantation d'arbres, de protection de la faune et de la flore locale, ou d'autres projets liés à la conservation sur les lieux des compétitions.
- 4. Éducation et sensibilisation :** Évaluation des programmes éducatifs et des efforts de sensibilisation visant à informer et à mobiliser la communauté sur les enjeux environnementaux liés aux sports motocyclistes.
- 5. Leadership dans le domaine de la durabilité :** Reconnaissance du rôle de leader joué par l'individu ou l'organisation dans la promotion de la durabilité au sein du monde motocycliste.



TROPHÉE FIM FAIR PLAY

La Fédération Internationale de Motocyclisme (FIM) a l'honneur de publier un appel à candidatures pour son Trophée Fair Play annuel. Par ce biais, la FIM souhaite sensibiliser au concept du fair-play et récompenser un acte de fair-play important dans le sport motocycliste.

Les experts du Jury :

- Directeur Sports FIM
- Un expert nommé par le Président du Comité de Récompenses et Reconnaissances

Les critères de sélection :

Le Jury choisira le gagnant du Trophée sur la base de critères prédéfinis et objectifs répertoriés ci-dessous :

1. **Esprit sportif exemplaire** : L'évaluation de l'attitude générale du candidat, mettant en avant son esprit sportif et sa conduite exemplaire en compétition et en-dehors, est essentielle. Cela inclut la façon dont le candidat interagit avec les concurrents, les officiels et les fans.
2. **Respect des règles et des adversaires** : La reconnaissance du respect démontré envers les règles du sport motocycliste ainsi qu'à l'égard des adversaires est fondamentale pour promouvoir une compétition équitable et éthique.
3. **Contribution positive à l'image du sport motocycliste** : Les actions qui contribuent positivement à l'image du sport motocycliste, tant sur le plan local que mondial, sont cruciales. Cela peut inclure des initiatives de responsabilité sociale, ride clean, des engagements caritatifs ou des actions bénéfiques pour la communauté motocycliste.
4. **Actions héroïques ou inspirantes** : La valorisation d'actions exceptionnelles, qu'elles soient héroïques, inspirantes ou incarnent l'esprit même du fair-play dans des circonstances particulières, est un critère important pour reconnaître des comportements exemplaires et motivants.
5. **Impact positif sur la communauté** : L'évaluation de l'impact positif des actions du candidat sur la communauté motocycliste, que ce soit à l'échelle locale, nationale ou internationale, permet de mesurer la portée des actions et leur contribution à un environnement sportif positif.



TROPHÉE FIM SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET AFFAIRES PUBLIQUES

La Fédération Internationale de Motocyclisme (FIM) a l'honneur de publier un appel à candidatures pour son Trophée Sécurité Routière et Affaires Publiques annuel. Par ce biais, la FIM accorde plus de visibilité à la sécurité routière et aux questions d'affaires publiques.

Les experts du Jury:

- Directeur CPM FIM
- Un expert nommé par le Président du Comité de Récompenses et Reconnaissances

Les critères de sélection :

Le Jury choisira le gagnant du Trophée sur la base de critères prédéfinis et objectifs répertoriés ci-dessous :

- 1. Initiatives en sécurité routière :** L'évaluation des initiatives concrètes mises en place par le candidat pour promouvoir la sécurité routière, que ce soit par des programmes éducatifs, des campagnes de sensibilisation, ou des actions visant à améliorer l'infrastructure routière.
- 2. Innovation dans la sécurité motocycliste :** Valorisation des efforts novateurs visant à accroître la sécurité des motocyclistes, que ce soit par l'introduction de nouvelles technologies, le développement d'équipements de sécurité, ou la mise en place de mesures spécifiques sur les routes.
- 3. Engagement dans les affaires publiques :** Reconnaissance de l'engagement du candidat dans des questions d'affaires publiques liées au monde du motocyclisme, telles que la participation à des consultations gouvernementales, la collaboration avec des organismes de sécurité routière, ou la défense des droits des motocyclistes.
- 4. Collaboration avec les parties prenantes :** Évaluation de la collaboration du candidat avec les parties prenantes, y compris les gouvernements, les organismes de sécurité routière, les organisations non gouvernementales (ONG), et d'autres acteurs du domaine, afin de renforcer la sécurité routière.
- 5. Impact positif sur la perception publique :** L'évaluation de l'impact positif des actions du candidat sur la perception publique du motocyclisme en tant que moyen de transport sûr et responsable, contribuant ainsi à une image positive du secteur auprès du grand public.



TROPHÉE FIM POUR L'AVENIR

La Fédération Internationale de Motocyclisme (FIM) a l'honneur de publier un appel à candidatures pour son Trophée pour l'Avenir annuel. Avec ce Trophée, la FIM souhaite reconnaître et mettre en avant les personnes ayant fortement contribué à améliorer la présence des jeunes dans tous les domaines relatifs au motocyclisme et à développer l'avenir du sport.

Les experts du Jury :

- Directeur Marketing FIM
- Un expert nommé par le Président du Comité de Récompenses et Reconnaissances

Les critères de sélection :

Le Jury choisira le gagnant du Trophée sur la base de critères prédéfinis et objectifs répertoriés ci-dessous :

- 1. Développement de programmes jeunesse :** Reconnaissance des initiatives concrètes visant à développer des programmes spécifiques et compétition pour les jeunes dans le domaine du motocyclisme, tels que des académies, des camps d'entraînement, ou des mentorats.
- 2. Attraction de jeunes bénévoles et participation dans d'autres fonctions :** Evaluation de la capacité du candidat à attirer des jeunes bénévoles et à les impliquer dans d'autres fonctions liées au motocyclisme en fonction de leurs compétences et de leurs intérêts.
- 3. Avenir du sport :** Evaluation des actions du candidat visant à anticiper le développement du sport motocycliste pour l'avenir, notamment par la mise en place de stratégies innovantes et d'initiatives assurant la pérennité et la croissance continue de ce sport.



TROPHÉE FIM FEMMES

La Fédération Internationale de Motocyclisme (FIM) a l'honneur de publier un appel à candidatures pour son Trophée Femmes. Avec le Trophée Femmes, la FIM souhaite récompenser et mettre en avant ceux qui ont considérablement contribué à l'amélioration et au développement de la présence des femmes dans tous les domaines liés au motocyclisme et encouragé une meilleure sensibilisation des femmes dans le motocyclisme.

Les experts du Jury :

- Directeur CFM FIM
- Un expert nommé par le Président du Comité de Récompenses et Reconnaissances

Les critères de sélection :

Le Jury choisira le gagnant du Trophée sur la base de critères prédéfinis et objectifs répertoriés ci-dessous :

- 1. Contributions à l'amélioration et au développement de la présence des Femmes :** Évaluation des contributions significatives du candidat à l'amélioration et au développement de la participation des femmes dans tous les domaines liés au motocyclisme, y compris la compétition, les événements, les rôles administratifs, ainsi que la défense des intérêts des femmes.
- 2. Encouragement de la sensibilisation des femmes dans le motocyclisme :** Reconnaissance des efforts déployés par le candidat pour encourager une meilleure sensibilisation des femmes dans le motocyclisme, notamment par le biais de campagnes de sensibilisation, d'initiatives éducatives et sportives ou de partenariats favorisant l'inclusion, et de la défense de leurs intérêts.
- 3. Promotion de l'égalité des chances :** Évaluation de la promotion de l'égalité des chances par le candidat, assurant que les femmes ont des opportunités équitables de participer à tous les niveaux du motocyclisme.

TROPHÉE FAMILLE FIM

Afin d'encourager, au sein des FMN, la création et la promotion de projets particulièrement pertinents et innovants pour le développement des activités motocyclistes, la FIM a créé le Trophée Famille FIM. Les projets soumis par des FMN seront évalués par le comité CMRF. Une sélection de ceux qui ne répondent pas aux critères des autres Trophées sera présentée au Comité de Récompenses et Reconnaissances FIM qui attribuera le Trophée Famille FIM à la FMN avec le projet le plus méritant. Bien que ces projets puissent couvrir à la fois des activités sportives et non sportives, ils doivent présenter un intérêt particulier pour le développement des activités motocyclistes par la fédération candidate. Si le CMRF ne retient aucun projet, le Comité de Récompenses et Reconnaissances se réserve le droit de récompenser une FMN pour un acte d'aide humanitaire exceptionnel, mené au cours de l'année écoulée.

Les experts du Jury :

- Secrétaire du « Comité de Gestion des Fonds Réservés de la FIM »
- Directeur Liaison FMN/CONU

Les critères de sélection :

Le Jury choisira le gagnant du Trophée sur la base de critères prédéfinis et objectifs répertoriés ci-dessous :

- 1. Innovation:** Le projet doit présenter des idées novatrices et originales pour le développement des activités motocyclistes au sein de la Fédération candidate. Il doit démontrer une approche créative et inventive dans sa conception et sa mise en œuvre.
- 2. Impact:** Le projet doit avoir un impact significatif sur la communauté motocycliste, que ce soit au niveau local ou mondial. Il devrait contribuer de manière tangible à l'amélioration ou à la promotion des activités motocyclistes, en favorisant la croissance, la sécurité, l'inclusion ou d'autres aspects importants du sport ou de la solidarité.
- 3. Pertinence pour le développement des activités motocyclistes:** Le projet doit être directement lié au développement et à la promotion des activités motocyclistes. Il devrait répondre aux besoins et aux défis spécifiques rencontrés par la communauté motocycliste, en offrant des solutions efficaces et adaptées à ses besoins.